

SAYWELL, John T., *The Office of Lieutenant-Governor: A Study in Canadian Government and Politics*. Toronto : University of Toronto Press, 1957. XII + 302 p. Bibliographie. Index. \$5.50. Volume de la collection *Canadian Government Series*.

Michel Brunet

Volume 11, numéro 3, décembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301853ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301853ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brunet, M. (1957). Compte rendu de [SAYWELL, John T., *The Office of Lieutenant-Governor: A Study in Canadian Government and Politics*. Toronto : University of Toronto Press, 1957. XII + 302 p. Bibliographie. Index. \$5.50. Volume de la collection *Canadian Government Series*.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11(3), 441–442. <https://doi.org/10.7202/301853ar>

SAYWELL, John T., *The Office of Lieutenant-Governor: A Study in Canadian Government and Politics*. Toronto: University of Toronto Press, 1957. XII + 302 pages. Bibliographie. Index. \$5.50. Volume de la collection *Canadian Government Series*.

Dans le régime monarchique et fédéral du Canada, le lieutenant-gouverneur occupe un poste essentiel au bon fonctionnement de nos institutions politiques. L'étude du professeur Saywell contribuera à augmenter nos connaissances à ce sujet. Espérons qu'elle forcera à la réflexion ceux qui poursuivent encore des rêves républicains. Ceux-ci sont la conséquence d'une étude incomplète de l'histoire et des institutions du pays que nous habitons.

Selon le plan établi par les Pères de la Confédération, le lieutenant-gouverneur devait être un simple agent du gouvernement fédéral. On avait même songé à lui donner le titre de

« surintendant ». Cet officier aurait eu comme principale fonction d'assurer la suprématie et l'hégémonie de l'Etat fédéral. L'évolution politico-constitutionnelle en a décidé autrement. Le lieutenant-gouverneur est devenu le représentant de la Couronne dans chaque Etat provincial qui jouit de la plénitude du parlementarisme britannique. M. Saywell, comme tout bon disciple du nationalisme *Canadien*, déplore cette transformation qui a donné au Canada des institutions beaucoup plus fédératives que celles conçues en 1864-1867. Il est suffisamment réaliste pour se rendre compte que l'Etat fédéral ne peut pas compter sur les lieutenants-gouverneurs pour augmenter son contrôle sur les provinces. Il déclare que seules une opinion publique gagnée au centralisme fédéral et une intervention de la Cour suprême assureront « *a resurgence of federal power* » (p. 257). Quant à la fonction du lieutenant-gouverneur, elle semble destinée à demeurer ce qu'elle est présentement.

Il appartient aux défenseurs du fédéralisme et de l'autonomie provinciale de prendre les moyens qui sont à leur disposition pour assurer une évolution politico-constitutionnelle différente de celle que souhaitent l'auteur et tous les partisans du centralisme fédéral au nom du nationalisme pan-canadien ou *Canadian*. Leur premier devoir est de se renseigner sur l'histoire et les institutions du Canada anglais et de se tenir au courant de la pensée anglo-canadienne. Ce livre leur sera très utile à ce point de vue.

MICHEL BRUNET

Université de Montréal